



Ordre du jour
31ème réunion du groupe de travail 5 du TAAC
QUESTIONS HORIZONTALES

Jeudi 23 mars 2023
Session du matin : 10:00h-13:00h
Session de l'après-midi : 14:30h- 17:00h
Réunion hybride : Bruxelles (EU NH Berlaymont Hotel) + virtuelle (Zoom)

SESSION DU MATIN (10:00h-13:00h)

10:00h

- 1. Accueil par le président.**
- 2. Adoption du procès-verbal du dernier WG5 - 27 octobre 2022.**
- 3. Adoption de l'ordre du jour.**

10:10h

4. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN):

- 4.1. Mise à jour de la DG MARE sur les derniers développements concernant le processus d'octroi des cartes, la mise en œuvre du règlement INN et l'adhésion à l'engagement de l'Alliance d'action contre la pêche INN.
- 4.2. Q&R avec la DG MARE sur la coopération avec les pays tiers : Équateur, Ghana, Liberia, Panama, États-Unis, Vietnam.
- 4.3. Projet de lettre de LDAC à la DG MARE sur le rapport spécial de la CCE sur la politique INN de l'UE.
- 4.4. Stratégie pour renforcer la politique de pêche INN au sein de la DG MARE en tant qu'instrument des OIG.

11:30h

5. Le rôle de la Chine dans la pêche et l'aquaculture mondiales

- 5.1. Présentation du projet de recherche du PE PECH sur le rôle de la Chine dans la pêche et l'aquaculture mondiales (à confirmer).
- 5.2. Suivi de l'avis de LDAC-MAC sur les implications des activités de la flotte mondiale de pêche lointaine de la Chine pour la gouvernance de la pêche.

PAUSE 12:00-12:15 h

12:15h

6. Contrôle, réglementation et transparence

- 6.1- Présentation des résultats de l'étude " Évaluation de l'efficacité des contrôles de l'UE visant à prévenir les importations illégales de produits de la mer" (OCEANA-IUU Coalition)
- 6.2- Préparation d'un projet de lettre à la DG Vitcheva sur la manière d'améliorer la transparence pour les SFPA et sur la manière d'améliorer les données disponibles pour les autorisations SMEFF.

PAUSE DEJEUNER 13:00h-14:30h



SESSION DE L'APRÈS-MIDI (14:30h- 17:00h)

14:30h

7. Présentation par la DG MARE du paquet de politique de la pêche adopté le 21 février 2023 :

- 7.1. Communication sur le fonctionnement de la PCP : accent sur la dimension externe.
- 7.2. Transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE.
- 7.3. Plan d'action sur la protection et la restauration des écosystèmes marins pour une pêche durable et résiliente - liens avec la dimension internationale de la PCP (CBD, BBNJ).
- 7.4. Q&R - débat de l'assemblée

15:30h

8. Gouvernance internationale des océans - Mise à jour par la DG MARE sur :

- 8.1. Prolongation de la 5ème CIG sur les BBNJ (20 février-3 mars 2023)
- 8.2. 15ème Convention des Nations Unies sur la biodiversité (COP15, déc. 2022)
- 8.3. Résolution de l'AGNU sur la pêche durable (2022)
- 8.4. La 19e Conférence des parties à la CITES (novembre 2022)

16:15h

9. Dimension sociale de la PCP et questions de travail liées aux importations et au commerce:

- 9.1. Présentation par la Commission européenne de sa proposition d'interdire sur le marché de l'UE les produits issus du travail forcé.
- 9.2. Résolution des partenaires sociaux sur le travail forcé.
- 9.3. Mise à jour par la Commission européenne sur le développement de la nouvelle législation sur la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur. Importance pour la durabilité sociale et environnementale des chaînes de valeur de la pêche de l'UE.

16:45h

10. Rapport sur les résultats et actions de la réunion Inter-AC (9 mars 2023)

11. AOB.

CLÔTURE